



AVIS PUBLIC

ADOPTIONS ET ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance tenue le 5 février 2013 à 19 h, les règlements d'emprunt suivants :

1. Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ pour la réalisation de mesures d'apaisement de la circulation (RCA12-27011);
2. Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour la réalisation de mesures d'apaisement de la circulation (RCA12-27020).

Le **8 avril 2013**, le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, a approuvé ces règlements d'emprunt.

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements durant les heures normales à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, de 8 h 30 à 16 h 30.

DONNÉ À MONTRÉAL, CE 16^E JOUR D'AVRIL 2013.

M. Magella Rioux
Secrétaire d'arrondissement